



GUIDE GRATUIT · ÉDITION OCTOBRE 2026

Guide complet du REEE

Épargner pour les études de vos enfants avec le REEE à fonds distincts Manuvie : les subventions, les garanties, les frais et les retraits, expliqués simplement.

Jean Carrière · Conseiller en sécurité financière · Représentant en plans de bourses d'études

PRÉFACE

Le REEE en bref : plus de cinquante ans d'épargne pour les études

Le REEE n'est pas né d'hier. Depuis 1972, il s'est enrichi, budget après budget, des subventions qui font aujourd'hui sa force. Connaître son histoire aide à comprendre pourquoi les règles sont ce qu'elles sont, et pourquoi chaque année compte.

1972	Le gouvernement du Canada crée le régime enregistré d'épargne-études pour aider les familles à épargner en vue des études de leurs enfants. L'argent y fructifie à l'abri de l'impôt.
1996	Le budget fédéral relève les plafonds de cotisation : de 1 500 \$ à 2 000 \$ par année et de 31 500 \$ à 42 000 \$ à vie.
1998	Naissance de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) : Ottawa ajoute 20 % sur les premiers 2 000 \$ cotisés chaque année, soit jusqu'à 400 \$ par enfant.
2004	La Loi canadienne sur l'épargne-études, sanctionnée le 15 décembre 2004, crée le Bon d'études canadien pour les enfants nés depuis le 1er janvier 2004 de familles à faible revenu, ainsi qu'une SCEE supplémentaire pour les familles à revenu faible ou moyen, offerte sur les cotisations versées à partir de 2005.
2007	Le budget fédéral abolit le plafond annuel, porte le plafond à vie à 50 000 \$ et la SCEE de base à 500 \$ par année (20 % de 2 500 \$). Au Québec, l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) s'ajoute pour les cotisations versées après le 20 février 2007.
2023	Le plafond des paiements d'aide aux études pendant les 13 premières semaines passe à 8 000 \$ à temps plein et à 4 000 \$ à temps partiel, à compter du 28 mars 2023.
2028	À compter d'avril 2028, le gouvernement du Canada ouvrira automatiquement un REEE pour y verser le Bon d'études canadien aux enfants admissibles nés en 2024 ou après.

Ce qui n'a jamais changé

Depuis 1972, le principe reste le même : plus on commence tôt, plus le temps et les subventions travaillent pour l'enfant.

Sources : Bibliothèque du Parlement, résumé législatif du projet de loi C-5 (2004); ministère des Finances du Canada, budget de 2007; Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec (IQEE); Agence du revenu du Canada, bulletin no 1R3 sur les REEE; EDSC, Bon d'études canadien – inscription automatique (page mise à jour le 2 juillet 2026).



SOMMAIRE

Ce que contient ce guide

- | | |
|--|--|
| <p>1 Le REEE en bref
Les chiffres à retenir avant tout</p> | <p>9 Les garanties à 75 %
Comment elles vous protègent</p> |
| <p>2 Pourquoi commencer tôt
Ce que coûte chaque année d'attente</p> | <p>10 Les frais, en toute transparence
Ce que vous payez et comment</p> |
| <p>3 Comment fonctionne un REEE
Les acteurs, les règles et les plafonds</p> | <p>11 Le calendrier idéal, de 0 à 17 ans
Les gestes à poser à chaque âge</p> |
| <p>4 Régime individuel ou familial
Lequel choisir selon votre famille</p> | <p>12 Retirer l'argent pour les études
PAE et remboursement des cotisations</p> |
| <p>5 La Subvention canadienne pour l'épargne-études
SCEE de base et SCEE supplémentaire</p> | <p>13 Si l'enfant ne fait pas d'études
Vos options, sans panique</p> |
| <p>6 Le Bon d'études canadien
Jusqu'à 2 000 \$ sans cotiser</p> | <p>14 Grands-parents et décès du souscripteur
Assurer la continuité</p> |
| <p>7 L'incitatif québécois (IQEE)
Et ce qu'il faut savoir avec Manuvie</p> | <p>15 Les erreurs qui coûtent cher
Et comment les éviter</p> |
| <p>8 Le REEE à fonds distincts Manuvie
Ce que vous achetez exactement</p> | <p>16 Prochaines étapes
Les documents à préparer</p> |



1. LE REEE EN BREF

Les chiffres à retenir

Le régime enregistré d'épargne-études (REEE) est un compte d'épargne enregistré auprès du gouvernement du Canada et destiné aux études après le secondaire. Son intérêt principal : les gouvernements y ajoutent de l'argent quand vous cotisez.

20 %

SCEE de base sur les premiers 2 500 \$ cotisés chaque année, soit jusqu'à 500 \$ par année.

7 200 \$

Montant maximal de SCEE à vie, par enfant.

2 000 \$

Bon d'études canadien maximal, pour les familles à faible revenu, sans aucune cotisation.

50 000 \$

Plafond de cotisation à vie par bénéficiaire, tous régimes confondus. Aucun plafond annuel.

75 %

Garanties au décès et à l'échéance du REEE à fonds distincts Manuvie, calculées sur vos dépôts.

25 \$

Dépôt mensuel préautorisé minimal chez Manuvie. Aucun dépôt initial minimal.

Montants de 2026 publiés par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et précisés dans la documentation de Manuvie. Ils sont indexés ou modifiés périodiquement et seront validés lors de votre rencontre.

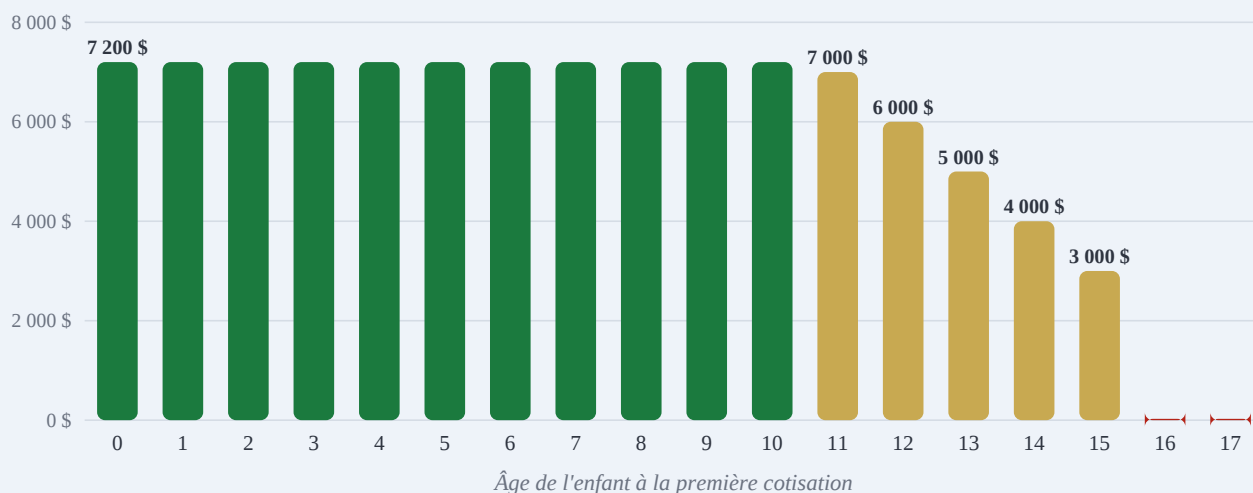
2. POURQUOI COMMENCER TÔT

Chaque année d'attente a un coût

La SCEE de base est de 500 \$ par année au maximum. Les droits non utilisés se reportent, mais vous ne pouvez rattraper qu'une année à la fois : au plus 1 000 \$ de SCEE par année civile, en cotisant 5 000 \$. Commencer tard, c'est donc risquer de ne plus pouvoir atteindre le plafond de 7 200 \$.

Le graphique ci-dessous montre la SCEE de base maximale qu'il est encore possible d'obtenir selon l'âge de l'enfant à la première cotisation. Il ne tient pas compte de la SCEE supplémentaire ni d'aucun rendement.

SCEE de base maximale atteignable selon l'âge à la première cotisation



À retenir

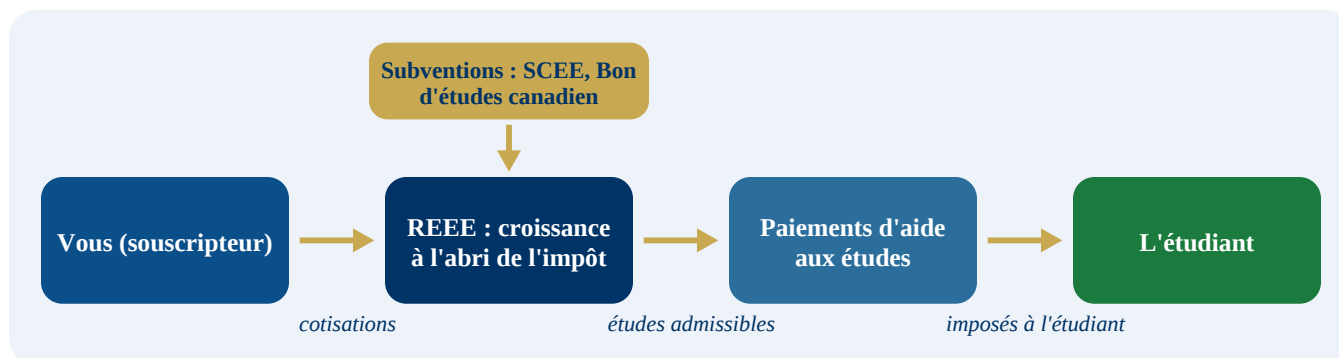
Jusqu'à 10 ans, le plafond de 7 200 \$ est encore atteignable en cotisant 5 000 \$ par année. À 16 ou 17 ans, un enfant pour qui rien n'a été cotisé avant la fin de l'année de ses 15 ans n'a plus droit à la SCEE.

Le temps joue aussi pour les rendements : une somme placée à la naissance a dix-sept ans pour croître à l'abri de l'impôt avant les études. Les rendements ne sont jamais garantis, mais la durée, elle, ne se rattrape pas.



3. COMMENT FONCTIONNE UN REEE

Trois acteurs, des règles simples



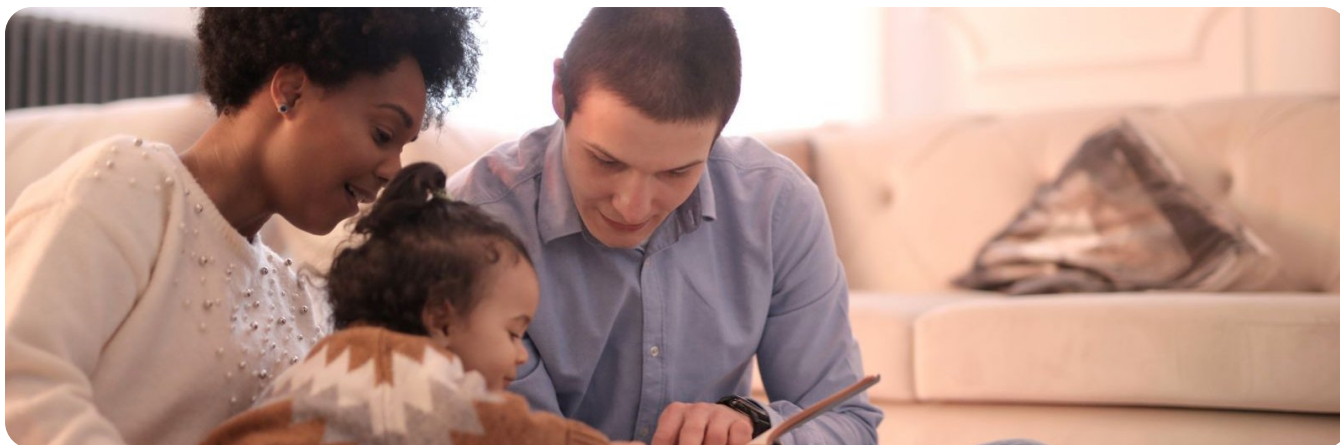
Le souscripteur ouvre le régime et y cotise. Ce peut être un parent, un grand-parent, un tuteur, un autre membre de la famille ou un ami. Le bénéficiaire est la personne qui fera des études. Le promoteur administre le régime; dans le REEE à fonds distincts Manuvie, l'émetteur du contrat est La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et le fiduciaire est la Société de fiducie Manuvie.

Les règles de base

Cotisations	Non déductibles d'impôt. Vous pouvez les récupérer en tout temps, sans impôt.
Croissance	Les revenus de placement s'accumulent à l'abri de l'impôt tant qu'ils restent dans le régime.
Plafond	50 000 \$ à vie par bénéficiaire, tous REEE confondus. Aucun plafond annuel.
Durée	Cotisations permises jusqu'à la 31e année suivant l'ouverture; fermeture au plus tard à la fin de la 35e année.
Bénéficiaire	Doit avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) et résider au Canada pour donner droit aux subventions.
Retraits	Pour les études : paiements d'aide aux études (PAE), imposés au nom de l'étudiant, souvent peu ou pas imposé.

Attention au plafond de 50 000 \$

Le plafond s'applique à l'ensemble des REEE d'un même enfant, même s'ils sont ouverts par des personnes différentes. Une cotisation excédentaire est frappée d'un impôt de 1 % par mois tant qu'elle n'est pas retirée. Parents et grands-parents ont donc intérêt à se coordonner.



4. RÉGIME INDIVIDUEL OU FAMILIAL

Lequel choisir selon votre famille

Le contrat du REEE à fonds distincts Manuvie prévoit les deux formes de régime. Le choix dépend surtout du nombre d'enfants et de votre lien avec eux.

	Régime individuel	Régime familial
Bénéficiaires	Un seul	Un ou plusieurs
Lien avec le souscripteur	Aucun lien requis : filleul, enfant d'un ami, soi-même	Lien de sang ou d'adoption avec chaque souscripteur (enfant, petit-enfant, frère ou sœur)
Âge à la désignation	Aucune limite d'âge	Moins de 21 ans
Partage entre enfants	Non	Oui : les revenus peuvent servir à n'importe lequel des bénéficiaires
Idéal pour	Un enfant unique, un adulte qui retourne aux études, un enfant sans lien de parenté	Plusieurs frères et sœurs, ou des grands-parents qui épargnent pour plusieurs petits-enfants

Bon à savoir

Dans un régime familial, la SCEE reste limitée à 7 200 \$ par enfant. Si un enfant ne fait pas d'études, une partie de la SCEE peut être utilisée par un frère ou une sœur, dans les limites prévues par la loi.



5. LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES

La SCÉE : 20 % de plus sur vos cotisations

Le gouvernement du Canada verse 20 % sur la première tranche de 2 500 \$ cotisée chaque année, soit 500 \$. Les familles à revenu faible ou moyen reçoivent en plus une SCÉE supplémentaire sur la première tranche de 500 \$ cotisée.

SCÉE pour 2026, selon le revenu familial net rajusté

	Moins de 58 523 \$	De 58 523 \$ à 117 045 \$	Plus de 117 045 \$
SCÉE supplémentaire (sur les premiers 500 \$)	20 % = 100 \$	10 % = 50 \$	—
SCÉE de base (sur les premiers 2 500 \$)	20 % = 500 \$	20 % = 500 \$	20 % = 500 \$
Maximum par année	600 \$	550 \$	500 \$
Maximum à vie	7 200 \$	7 200 \$	7 200 \$

Source : Emploi et Développement social Canada, « Combien d'argent les prestations peuvent ajouter au REEE », page mise à jour le 10 août 2026. Les seuils de revenu sont indexés chaque année.

Les règles qui comptent

- La SCÉE est versée jusqu'à la fin de l'année civile des 17 ans de l'enfant.
- Les droits non utilisés s'accumulent depuis la naissance, même si aucun REEE n'est ouvert. On peut rattraper jusqu'à 1 000 \$ de SCÉE par année, en cotisant 5 000 \$.
- À 16 et 17 ans, l'enfant n'y a droit que si, avant la fin de l'année de ses 15 ans, au moins 2 000 \$ ont été cotisés (et non retirés), ou au moins 100 \$ par année pendant quatre années.
- La SCÉE supplémentaire ne se reporte pas : elle se perd si vous ne cotisez pas au moins 500 \$ dans l'année.

La stratégie simple

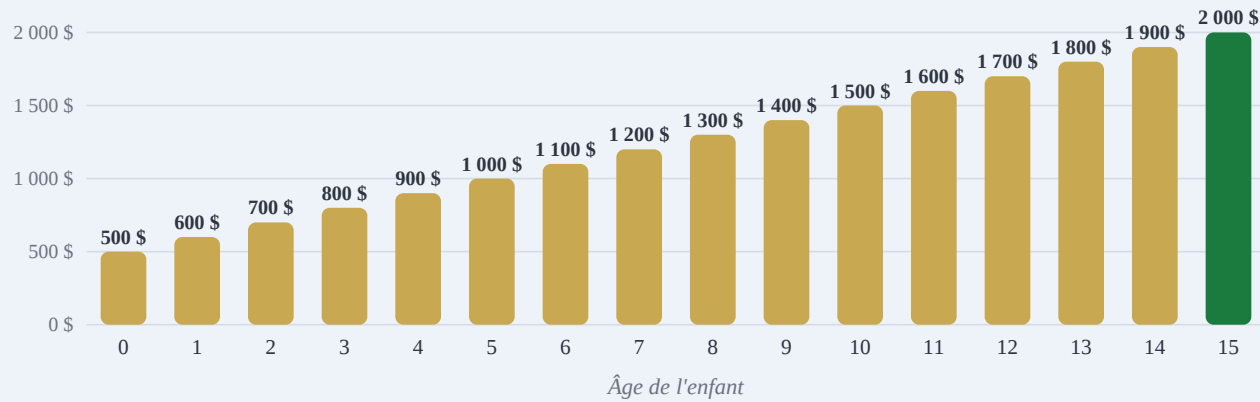
Cotiser 2 500 \$ par année, soit environ 208 \$ par mois, dès la naissance permet d'obtenir la SCÉE de base maximale chaque année. Un dépôt mensuel préautorisé rend la chose automatique.

6. LE BON D'ÉTUDES CANADIEN

Jusqu'à 2 000 \$ sans cotiser un seul dollar

- Le Bon d'études canadien (BEC) s'adresse aux enfants nés depuis le 1er janvier 2004 de familles à faible revenu. Aucune cotisation n'est nécessaire : il suffit d'ouvrir un REEE et d'en faire la demande.
- 500 \$ la première année d'admissibilité, puis 100 \$ par année admissible jusqu'à 15 ans inclusivement, pour un maximum de 2 000 \$.
 - Le BEC est rétroactif : les années admissibles passées sont versées lors de la demande.
 - Le principal responsable peut le demander jusqu'à la veille des 18 ans de l'enfant; ensuite, le bénéficiaire peut le demander lui-même jusqu'à la veille de ses 21 ans.
 - Le principal responsable doit avoir produit ses déclarations de revenus et être admissible à l'Allocation canadienne pour enfants.

Bon d'études canadien cumulé, enfant admissible dès la naissance



Revenu familial rajusté admissible, du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027

Nombre d'enfants	Revenu familial rajusté
1 à 3	58 523 \$ ou moins
4	Moins de 66 036 \$
5	Moins de 73 577 \$

Source : Emploi et Développement social Canada, page mise à jour le 10 août 2026.

Un geste à ne pas oublier

Le BEC et la SCEE exigent un NAS pour l'enfant. Faites la demande de NAS dès la naissance; c'est la première étape de tout REEE.



7. L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES

L'IQEE, et ce qu'il faut savoir avec Manuvie

Au Québec, Revenu Québec verse en plus un crédit d'impôt remboursable dans le REEE : 10 % des cotisations nettes de l'année, jusqu'à 250 \$. Des droits accumulés les années précédentes peuvent porter ce montant jusqu'à 500 \$ par année, et un supplément pouvant atteindre 50 \$ s'ajoute pour les familles à revenu faible ou moyen. Le maximum à vie est de 3 600 \$ par bénéficiaire. Il est versé chaque année en mai, à la demande du fournisseur du REEE.

Important : l'IQEE n'est pas offert dans le REEE à fonds distincts Manuvie

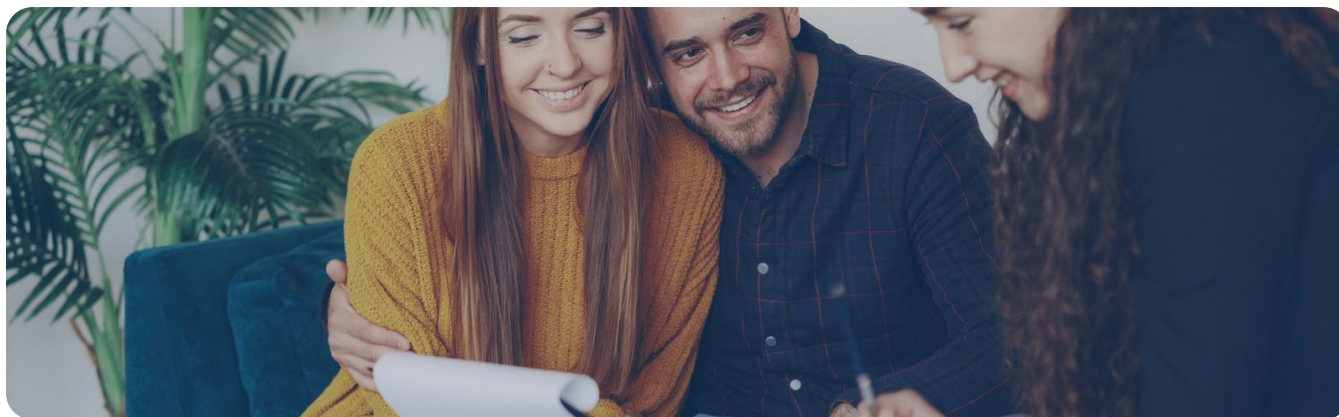
L'IQEE n'est versé que dans les REEE des fournisseurs qui ont convenu d'y participer avec Revenu Québec. La fiche d'information de Manuvie sur ce régime (mai 2021) indique que Manuvie n'offre aucune subvention provinciale, et ni Manuvie ni la Société de fiducie Manuvie ne figurent sur la liste des fournisseurs participants publiée par Revenu Québec (mise à jour le 16 décembre 2024). Une cotisation versée dans ce régime ne donne donc pas droit à l'IQEE.

Concrètement, pour une famille québécoise qui cotiserait 2 500 \$ par année, cela représente jusqu'à 250 \$ par année et 3 600 \$ au total de moins que dans un REEE d'un fournisseur participant. Ce manque à gagner doit être mis en balance avec ce que le régime de Manuvie offre en retour : des garanties à 75 % au décès et à l'échéance.

Comment je vous aide à décider

- Je compare avec vous, chiffres à l'appui, le montant d'IQEE auquel votre enfant aurait droit et la valeur que vous accordez aux garanties.
- Pour une famille hors Québec, ou dont le bénéficiaire ne réside pas au Québec, l'IQEE ne s'applique pas : la question ne se pose pas.
- Avant toute signature, je confirme par écrit auprès de Manuvie la situation de l'IQEE au moment de la souscription : les règles et les listes de fournisseurs peuvent changer.

Sources : Revenu Québec, « Détermination du montant de l'IQEE » et « Liste des fournisseurs de REEE »; Manuvie, fiche d'information MK2754 sur le REEE à fonds distincts (mai 2021).



8. LE REEE À FONDS DISTINCTS MANUVIE

Ce que vous achetez exactement

Le REEE à fonds distincts Manuvie est un contrat d'assurance individuel à capital variable, appelé contrat de fonds distincts. Vos dépôts sont placés dans les fonds que vous choisissez, et le contrat ajoute des garanties que les placements ordinaires n'offrent pas. C'est un contrat d'assurance : il est donc offert par un conseiller en sécurité financière comme moi.

Ses caractéristiques

Garanties à 75 %	Au décès du dernier rentier survivant et à l'échéance du contrat, au moins 75 % de vos dépôts, réduits proportionnellement par les retraits.
Accessible	Aucun dépôt initial minimal selon le contrat; dépôts préautorisés à partir de 25 \$ par mois. Un minimum de 100 \$ par fonds peut s'appliquer selon l'Aperçu du fonds.
Choix de fonds	Fonds de revenu, équilibrés, d'actions et portefeuilles, dont des fonds indiciels gérés par BlackRock et des fonds Fidelity ajoutés le 26 novembre 2025.
Continuité	Possibilité de nommer un cosouscripteur (conjoint) ou un souscripteur remplaçant, pour que le régime continue après un décès.
Subventions fédérales	La SCEE et le Bon d'études canadien sont versés dans le régime si l'enfant y est admissible.
Aucuns frais annuels de régime	En dehors du ratio des frais de gestion (RFG) des fonds.
Protection Assuris	Comme tout contrat d'assurance vie émis au Canada par un membre, il bénéficie de la protection d'Assuris en cas d'insolvabilité de l'assureur, selon les limites d'Assuris.

Un détail pratique

Si aucune instruction de placement n'est donnée dans les 10 jours ouvrables suivant un dépôt, Manuvie le place dans le Fonds d'épargne à intérêt élevé du régime. Nous choisissons donc vos fonds dès l'ouverture.

Source : Manuvie, Notice explicative et contrat du régime d'épargne-études à fonds distincts (MK2761) et Aperçu des fonds en vigueur le 26 novembre 2025.

9. LES GARANTIES À 75 %

Comment les garanties vous protègent

Deux garanties sont incluses dans le contrat. Chacune vous assure de recevoir le plus élevé de deux montants : 75 % de vos dépôts, ou la valeur marchande du contrat.



Garantie à l'échéance

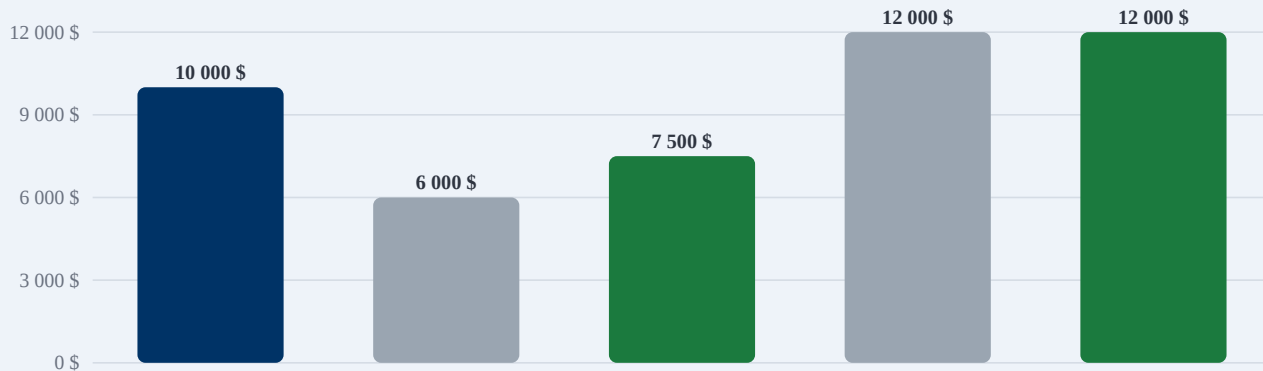
L'échéance du contrat est le 31 décembre de la 35e année suivant l'ouverture du REEE. Si la valeur marchande est alors inférieure à 75 % des dépôts, Manuvie verse la différence.



Garantie au décès

Au décès du dernier rentier survivant avant l'échéance, la prestation est d'au moins 75 % des dépôts. Le rentier, la vie sur laquelle reposent les garanties, est le souscripteur ou le bénéficiaire, selon le contrat.

Exemple : 10 000 \$ déposés, garantie de 7 500 \$



Exemple illustratif seulement. Il ne représente aucun rendement réel ou futur.

Les retraits réduisent la garantie proportionnellement

Si vous retirez 20 % de la valeur du contrat, la garantie diminue de 20 %. Avec 10 000 \$ de dépôts et une garantie de 7 500 \$, un retrait de 20 % ramène la garantie à 6 000 \$.

Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat et peut augmenter ou diminuer de valeur. Les garanties s'appliquent seulement aux dates et dans les conditions prévues au contrat.

10. LES FRAIS, EN TOUTE TRANSPARENCE

Ce que vous payez et comment

Les garanties ont un coût, inclus dans le ratio des frais de gestion (RFG) de chaque fonds. Vous ne payez pas ces frais directement : ils réduisent le rendement. Voici ce qu'indiquent les documents officiels de Manuvie.

Élément	Ce qu'il faut savoir
Ratio des frais de gestion	De 2,10 % à 2,86 % pour les fonds que j'ai consultés (par exemple 2,71 % pour le Portefeuille équilibré). Il inclut la gestion, le coût des garanties et les taxes.
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du dépôt, négociés entre vous et votre conseiller. Ils peuvent être de 0 %.
Option sans frais d'acquisition	Aucuns frais pour vous. Le conseiller rembourse une partie de sa commission à Manuvie en cas de rachat dans les deux premières années.
Frais d'acquisition reportés	Fermés aux nouveaux dépôts depuis le 26 mai 2023.
Commission de suivi	Jusqu'à 1 % par année, payée par Manuvie à même les frais de gestion, pour le service et les conseils.
Autres frais	2 % au-delà de cinq substitutions de fonds par année; 2 % sur un retrait fait moins de 90 jours après l'achat.
Droit d'annulation	Deux jours ouvrables après la réception de la confirmation, ou cinq jours ouvrables après son envoi par la poste, selon la première date.

Ma position

Un RFG de plus de 2 % est plus élevé que celui d'un fonds indiciel acheté seul. Vous payez pour des garanties, un choix de fonds gérés et un accompagnement. Je vous montre toujours le RFG exact des fonds retenus et je vous explique ma rémunération avant que vous signiez.

Source : Manuvie, Aperçu des fonds du régime d'épargne-études à fonds distincts, en vigueur le 26 novembre 2025 (rendements au 31 décembre 2024).



11. LE CALENDRIER IDÉAL, DE 0 À 17 ANS

Les gestes à poser à chaque âge

● Naissance	Demandez le NAS de l'enfant. Ouvrez le REEE et demandez la SCEE et, si vous y êtes admissible, le Bon d'études canadien.
● 0 à 15 ans	Cotisez 2 500 \$ par année (environ 208 \$ par mois) pour toucher la SCEE de base maximale de 500 \$. Au moins 500 \$ pour la SCEE supplémentaire, si votre revenu y donne droit.
● Avant la fin de l'année des 15 ans	Assurez-vous d'avoir cotisé au moins 2 000 \$ au total, ou 100 \$ par année pendant quatre ans, pour préserver la SCEE à 16 et 17 ans.
● 10 à 14 ans	Révissez la répartition des fonds : moins de risque à mesure que les études approchent.
● 16 et 17 ans	Dernières années de SCEE. Rattrapez les droits restants : jusqu'à 1 000 \$ de SCEE par année.
● Fin de l'année des 17 ans	La SCEE prend fin. Le régime continue de croître à l'abri de l'impôt.
● Début des études	Planifiez les retraits : PAE en premier, au nom de l'étudiant, et remboursement des cotisations selon les besoins.



12. RETIRER L'ARGENT POUR LES ÉTUDES

Deux types de retraits, deux traitements fiscaux

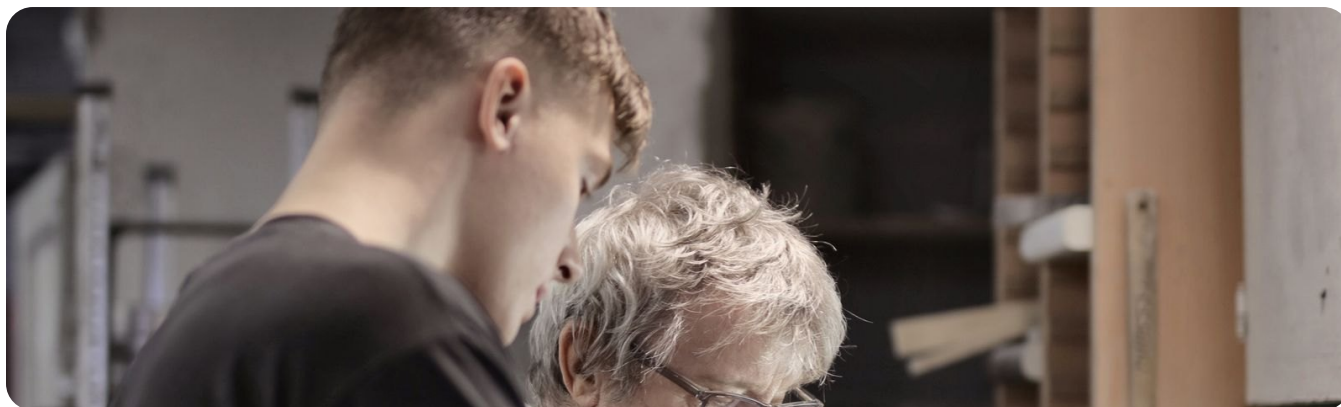
Retrait	Ce qu'il contient	Imposition
Paiement d'aide aux études (PAE)	Subventions et revenus de placement	Au nom de l'étudiant, souvent peu ou pas imposé
Retrait de cotisations pour études	Vos cotisations	Aucun impôt; remis au souscripteur ou à l'étudiant

Les règles des PAE

- L'étudiant doit être inscrit à un programme admissible : université, cégep, formation professionnelle (DEP, apprentissage) et certains établissements à l'étranger.
- Pendant les 13 premières semaines consécutives d'études à temps plein, les PAE sont limités à 8 000 \$; à temps partiel, à 4 000 \$ par période de 13 semaines.
- Les PAE restent possibles jusqu'à six mois après la fin des études.

La stratégie qui économise de l'impôt

Retirez d'abord les PAE, pendant que l'étudiant a peu de revenus, et gardez les cotisations pour la fin. Les cotisations peuvent toujours être récupérées sans impôt; les revenus et les subventions, eux, deviendraient imposables pour vous si l'enfant cessait ses études.

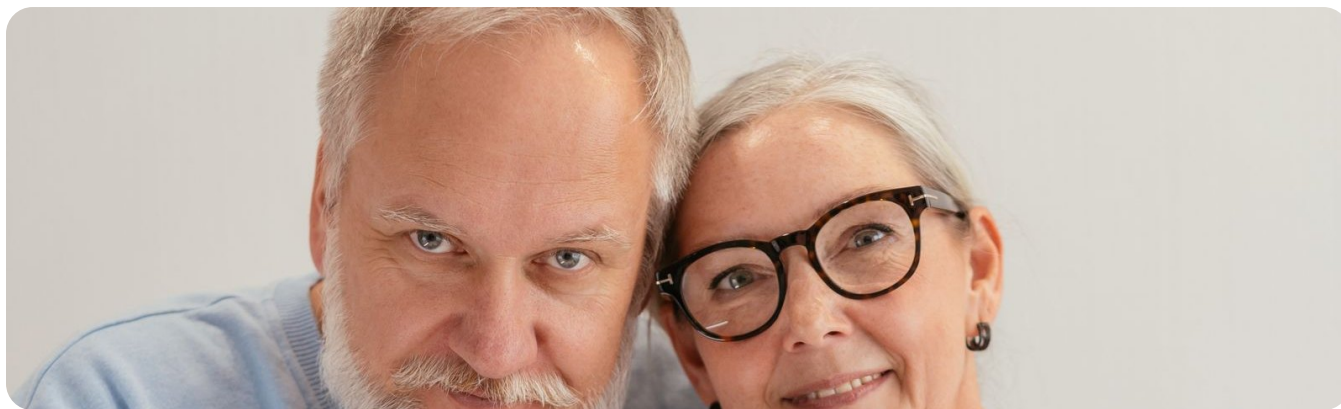


13. SI L'ENFANT NE FAIT PAS D'ÉTUDES

Vos options, sans panique

Rien n'est perdu de ce que vous avez cotisé. Le régime peut rester ouvert jusqu'à 35 ans, et la formation professionnelle ou un apprentissage donnent eux aussi droit aux PAE.

Attendre	L'enfant peut commencer ses études plus tard; le régime reste ouvert jusqu'à la fin de la 35e année.
Changer de bénéficiaire	Un frère ou une sœur de moins de 21 ans peut devenir bénéficiaire et utiliser les subventions, dans les limites prévues.
Récupérer les cotisations	Vos cotisations vous sont remises sans impôt. La SCEE et le BEC sont alors remboursés au gouvernement, sans pénalité.
Transférer au REER	Si le régime existe depuis au moins 10 ans et que les bénéficiaires ont 21 ans et ne font pas d'études, jusqu'à 50 000 \$ de revenus peuvent être transférés à votre REER, si vous avez les droits de cotisation.
Païement de revenu accumulé	Sinon, les revenus vous sont versés comme paiement de revenu accumulé, imposés à votre taux et frappés d'un impôt supplémentaire de 20 % au total pour un résident du Québec.



14. GRANDS-PARENTS ET DÉCÈS DU SOUSCRIPTEUR

Assurer la continuité du régime

Les grands-parents peuvent ouvrir un REEE pour leurs petits-enfants et recevoir la même SCEE que les parents. Le régime familial leur permet d'épargner pour plusieurs petits-enfants dans un seul contrat.

- Coordonnez-vous avec les parents : le plafond de 50 000 \$ et la SCEE de 500 \$ par année s'appliquent à l'enfant, peu importe le nombre de REEE.
- Nommez un souscripteur remplaçant. Au décès du dernier souscripteur, il devient souscripteur et rentier, et le contrat continue.
- Si votre conjoint est cosouscripteur, il devient automatiquement le rentier à votre décès et le régime se poursuit.
- Sans souscripteur remplaçant, la succession peut nommer un rentier remplaçant et poursuivre le contrat; prévoyez-le aussi dans votre testament.

Pourquoi les garanties comptent ici

Au décès du dernier rentier survivant avant l'échéance, la garantie au décès assure au moins 75 % des dépôts, même si les marchés ont baissé. Pour des grands-parents qui épargnent sur un long horizon, c'est une protection concrète.

15. LES ERREURS QUI COÛTENT CHER

Et comment les éviter

✗ Attendre pour ouvrir le régime

Après 10 ans, le maximum de SCEE de 7 200 \$ n'est plus atteignable.

✗ Ne rien cotiser avant 15 ans

L'enfant perd la SCEE à 16 et 17 ans.

✗ Oublier le Bon d'études canadien

Jusqu'à 2 000 \$ laissés sur la table par des familles qui y avaient droit.

✗ Dépasser 50 000 \$

Impôt de 1 % par mois sur l'excédent; les parents et les grands-parents doivent se coordonner.

✗ Retirer les cotisations en premier

Les PAE, imposés à l'étudiant, devraient généralement sortir d'abord.

✗ Ignorer l'IQEE

Au Québec, comparer les 3 600 \$ d'IQEE possibles avec la valeur des garanties avant de choisir.

✗ Garder trop de risque à la fin

Réduire la part d'actions à l'approche des études.

✗ Ne pas nommer de souscripteur remplaçant

La continuité du régime dépend alors de la succession.



16. PROCHAINES ÉTAPES

Ouvrir votre REEE avec moi

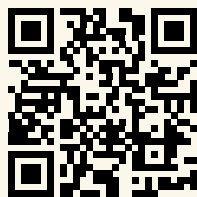
En une rencontre de 30 minutes, en personne à Montréal, par Google Meet ou par téléphone, nous établissons ensemble la forme de régime, le montant de cotisation qui capte le maximum de subventions et la répartition des fonds selon l'âge de votre enfant.

Les documents à préparer

- Le NAS de chaque enfant bénéficiaire, et le vôtre.
- Une pièce d'identité valide avec photo.
- Le certificat de naissance de l'enfant (ou la preuve du lien, pour un régime familial).
- Vos coordonnées bancaires pour les dépôts préautorisés.
- L'avis de cotisation récent, si vous demandez la SCEE supplémentaire ou le BEC.
- Les relevés de tout autre REEE déjà ouvert pour l'enfant.

PRENEZ RENDEZ-VOUS

maprime.ca/rendez-vous · 438 889-6474 · info@maprime.ca



Faites le calcul pour votre enfant

Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone : le calculateur REEE gratuit de Maprime.ca estime vos cotisations, les subventions et le montant accumulé à 17 ans, en deux minutes, sans inscription. Il compte la SCEE et l'IQEE (30 % au total); dans le REEE à fonds distincts Manuvie, retranchez l'IQEE (10 %).

maprime.ca/calculateur-financier#reee

Jean Carrière, représentant autonome par l'entremise de Groupe Cloutier, agent général. Conseiller en sécurité financière, représentant en assurance et rentes collectives et représentant en plans de bourses d'études, inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (certificat 259457). Vérifiez mon inscription : lautorite.qc.ca.

AVIS IMPORTANTS ET SOURCES

Avis importants

- Ce guide fournit de l'information générale. Il ne constitue ni un avis fiscal, juridique ou financier personnalisé, ni une recommandation de produit. Une analyse de vos besoins est requise avant toute recommandation.
- Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat et peut augmenter ou diminuer de valeur. Les garanties, les frais et les conditions qui s'appliquent sont ceux de la notice explicative, du contrat et de l'Aperçu du fonds remis à la souscription, qui seuls font foi.
- Je suis représentant autonome : je ne suis pas lié à Manuvie par une entente d'exclusivité et je compare les produits de plusieurs assureurs. Je suis rémunéré par commission de l'assureur; je vous la détaille sur demande.
- Les montants des subventions, les seuils de revenu et les règles fiscales sont fixés par les gouvernements et changent périodiquement. Ceux de ce guide sont en vigueur en octobre 2026 et seront validés lors de votre rencontre.
- Manuvie et La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers sont des marques de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. L'image de couverture et celle de la section 1 sont générées par intelligence artificielle (Gemini, par l'entremise de Figma) et ne représentent pas de vraies personnes. Les autres photos sont tirées de Pexels et utilisées selon la licence Pexels; les personnes photographiées n'illustrent que des situations de vie.

Sources consultées le 14 octobre 2026

- Emploi et Développement social Canada — Combien d'argent les prestations peuvent ajouter au REEE (mise à jour 10 août 2026) : canada.ca
- Revenu Québec — Détermination du montant de l'IQEE et Liste des fournisseurs de REEE (mise à jour 16 décembre 2024) : revenuquebec.ca
- Agence du revenu du Canada — Bulletin no 1R3 sur les REEE (plafonds des PAE) : canada.ca
- Manuvie — REEE à fonds distincts Manuvie (page produit), fiche d'information MK2754, notice explicative et contrat MK2761, Aperçu des fonds du 26 novembre 2025 : manulifeim.com